

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS160/16
13 août 2001

(01-3996)

ÉTATS-UNIS – ARTICLE 110 5) DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS SUR LE DROIT D'AUTEUR

Recours à l'article 25 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends

Constitution de l'arbitre

Note du Secrétariat

1. Le 23 juillet 2001, les États-Unis et les Communautés européennes ont notifié à l'Organe de règlement des différends (ORD) qu'ils étaient convenus d'avoir recours à une procédure d'arbitrage conformément à l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, au sujet de la question définie par les deux parties dans le document WT/DS160/15.

2. Les personnes suivantes rempliront les fonctions d'arbitres¹:

Président: M. Ian F. Sheppard

Membres: Mme Margaret Liang
M. David Vivas-Eugui

¹ Les parties sont convenues que les membres du groupe spécial initial, s'ils étaient disponibles, devraient remplir les fonctions d'arbitres. La Présidente du groupe spécial initial, Mme Carmen Luz Guarda, et un membre, M. A.V. Ganesan, n'étaient plus disponibles. Conformément aux procédures convenues pour l'arbitrage (WT/DS160/15), le Directeur général a désigné deux arbitres pour les remplacer.